

## **Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2016**

L'an deux mille seize, le 23 mai à 20 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de :

- Monsieur Pierre CABON qui donne pouvoir à Monsieur Joseph RAGUENES
- Monsieur Jean-Jacques STEPHAN qui donne pouvoir à Madame Caroll TRALBOUX
- Madame Adeline PRENVEILLE qui donne pouvoir à Madame Caroline BOURDIER-GARREC
- Monsieur Michel BERTAUCHE qui donne pouvoir à Monsieur Marc JÉZÉQUEL

Madame Caroline BOURDIER-GARREC est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

### **DCM 2016-05-01 Motivation à l'ouverture à l'urbanisation**

Suite à une réunion avec l'entreprise Géolitt, avec l'accord de l'ensemble du Conseil municipal, ce point a été rajouté à la séance.

Afin de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Commune a l'obligation de justifier, au travers d'une délibération motivée, de l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones (Article L.153-38 du code de l'urbanisme).

Pour la dynamique communale, il est nécessaire de mettre en place un nouveau projet avec pour enjeu de faire venir des familles pour maintenir et développer les commerces et services en place (dont notamment l'école).

Le PLU n'a pas connu de modification depuis 2007.

Les capacités d'urbanisation encore inexploitées au sein des zones déjà urbanisées sont majoritairement des terrains éparpillés et de petites tailles (en « dent creuse »), qui ne permettront d'accueillir que quelques logements chacun (de 1 à 3 selon leur taille).

Les capacités d'urbanisation au sein des zones d'urbanisation futures 1AUh n'ont pas été aménagées et sont très difficilement mobilisables à court terme car certains propriétaires ne sont pas vendeurs.

Afin de pouvoir valoriser ces propriétés foncières, d'intérêt général pour la commune - la municipalité a donc la nécessité d'ouvrir à l'urbanisation cette zone 2AU de Pen ar Guear (0,6 Ha), et partiellement la zone 2AU de Kerloaguen Bian (sur 0,39 ha, incluant la parcelle 100 et la route de Brélès) pour pouvoir réaliser un aménagement d'ensemble cohérent à l'Ouest de l'agglomération, sur environ 4520 m<sup>2</sup> « utiles »'.

Au total, une douzaine de logements pourront ainsi être réalisés, avec des prix de foncier abordables.

Il est à noter que ces secteurs se situent dans l'agglomération, à environ 500 m du cœur de bourg qui concentre les commerces et les services.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DCM 2016-05-02 Adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Finistère**

L'Association des Maires Ruraux du Finistère (AMR 29) fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité.

L'AMR 29 est un représentant incontournable du monde rural auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs.

La cotisation annuelle s'élève à 100 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DCM 2016-05-03 Subvention aux associations**

Suite à la commission Vie Associative du 17 mai 2016, Madame Myriam BOULIC, adjointe, liste les aides allouées aux différentes associations de la commune et extérieures à la commune.

	Subventions exceptionnelles	Subventions classiques
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>		
S.C.L Foot		1 237.00 €
T.C.L Tennis		556.50 €
C.S.T.T.L Tennis de Table		232.00 €
Gymnastique		529.00 €
Section sport		930.00 €
<b>Total associations sportives</b>	<b>0.00€</b>	<b>3 484.50 €</b>
<b>ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES</b>		
Bibliothèque		50.00 €
Club des Aînés		385.50 €
Familles Rurales Musique		550.50 €
Familles Rurales Dessin		171.00 €
Familles Rurales Art Floral		99.50 €
Anciens Combattants	241.00 €	412.00 €
Fédération Famille Rurales salaire		8 891.00 €
Breizh-Jeunesse Compte interco		3 049.00 €

Comité des fêtes		100.00 €
Association informatique		50.00 €
Marche		50.00 €
<b>TOTAL associations socio-culturelles</b>	<b>241.00 €</b>	<b>13 808.50 €</b>
<b>Total subventions Associations de Lanrivouré</b>	<b>241.00 €</b>	<b>17 293.00 €</b>
<b>ASSOCIATION CARITATIVE – SOLIDARITE</b>		
Restaurants du cœur		100.00 €
Secours catholique		50.00 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)		50.00 €
Secours populaire français		50.00 €
Association des accidentés de la vie		50.00 €
<b>TOTAL association caritative</b>		<b>300.00 €</b>
<b>ASSOCIATION À VOCATION SANITAIRE OU ASSIMILES</b>		
AFM (Myopathies)		100.00 €
Association des paralysés de France		50.00 €
Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI)		50.00 €
Vie libre		50.00 €
Sauvegarde de l'enfance Finistère		50.00 €
France Alzheimer 29		50.00 €
Enfance et Partage du Finistère		50.00 €
An Avel Vor - Association d'Aide à la Santé Mentale		50.00 €
Rêves de clown Bretagne (intervention dans les 11 hôpitaux de Bretagne)		50.00 €
<b>TOTAL association à vocation sanitaire</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>TOTAL de toutes les Subventions</b>	<b>241.00 €</b>	<b>18 093.00 €</b>

La subvention pour les élèves partant en voyage scolaire à l'étranger est de 23.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour 2016.

## Compte-rendu de la commission Travaux du 12 mai 2016

Monsieur Joseph RAGUENES, adjoint, a abordé plusieurs points :

- Le chauffage de la salle Malraux et de la bibliothèque  
Le remplacement de la chaudière est nécessaire, le choix s'est dirigé vers une pompe à chaleur en aérothermie qui permettra de réduire la facture de 35% (prévision).  
Entreprise PETTON – 15 111,19 € TTC (une subvention sera accordée par le SDEF)  
Travaux prévus en juin (3 jours).
- La clôture de l'école  
Un géomètre a réalisé un projet de bornage pour s'accorder avec les voisins.  
Paysages d'Iroise – 9 685,50 € TTC  
Travaux prévus en juillet pour ne pas perturber l'école.
- Enfouissement réseau HTA ErDF et BT et FT à Lanvéneq  
Keribin est toujours en attente mais ce sera réglé très prochainement. Les travaux devraient être terminés pour l'été et l'aérien est prévu d'être supprimé à l'automne.
- Enfouissement des poubelles près du terrain de football : travaux en cours
- Remplacement de la porte de l'atelier communal : travaux en cours
- Eclairage Kerveuleugant  
Pose de trois points lumineux et mise aux normes de l'armoire – 9 095,09 € TTC  
Travaux prévus à la rentrée et avant l'hiver.
- Travaux de voirie 2016 (devis Marché à Bon de Commande)  
Kerzuat – 3 181,42 € HT  
Route d'Argenton – 12 125,87 € HT  
Route de Trézéguer – 2 705,05 € HT  
Trottoirs – Route de Milizac  
    Parking Ecole – Rue de Kerivoaré – 8 288,16 € HT  
    Rue du Stade – Route de Trézéguer – 14 057,83 € HT  
    Route de Trézéguer – Kermadec – 13 289 € HT  
Trottoir devant l'Espace Vert – 5 782,18 € HT

### DCM 2016-05-04 Décision modificative n°1 – Budget Assainissement

Suite à la contestation de BMH concernant les facturations de la redevance d'assainissement des logements présents sur la commune, il a été décidé d'annuler les facturations indues.

Une ouverture de crédits au compte 673 et une création de recettes au compte 70611 sont donc nécessaires.

Article	Compte	Débit	Crédit
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		+ 2 400.00
70611	Redevance d'assainissement collectif		+ 2 400.00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DCM 2016-05-05 DIA**

Parcelle AH n°3, ROUTE DE MILIZAC – Superficie 300 m<sup>2</sup>

Parcelles AA n°14 et 15, 16 PLACE DE L'ÉGLISE – Superficie 1063 m<sup>2</sup>

Parcelle AC n°75, IMPASSE DE LA ROCHE – Superficie 862 m<sup>2</sup>

Parcelle AL n°67, 10 ALLEE TORRENS – Superficie 606 m<sup>2</sup>

Parcelle AB n°15, ALLEE MAC ORLAN – Superficie 1008 m<sup>2</sup>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas utiliser son droit de préemption pour l'ensemble de ces parcelles.

### **DCM 2016-05-06 Subvention au titre des amendes de police**

Le Conseil général finance les opérations d'aménagement de sécurité routière. Les projets présentés cette année sont :

- La création d'un trottoir adapté PMR en agglomération (route de Milizac)
- La mise en accessibilité d'un trottoir existant en agglomération (route de Milizac)
- La mise en accessibilité d'un trottoir existant en agglomération (lotissement des lacs)
- L'extension de l'éclairage public (rue de Kerveuleugant)

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Clôture du Conseil municipal à 22h00.